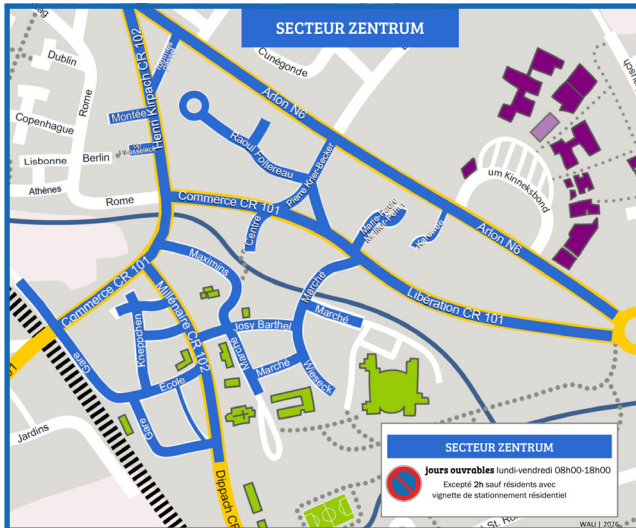


STATIONNEMENT RÉSIDENTIEL

SECTEUR ZENTRUM



« SECTEUR ZENTRUM »

- route d'Arlon (de la rue de la Libération jusqu'à la rue Henri Kirpach) • rue de la Montée
- rue du Centre • rue du Commerce • route de Dippach (de la maison n°12 jusqu'à la rue du Millénaire)
- rue de l'Ecole • rue de la Gare • rue Henri Kirpach
- Place de l'Indépendance • rue Josy Barthel
- rue Karewee • rue Kneppchen • rue de la Libération
- rue du Marché • rue Marie-Paule Molitor-Peffer
- rue des Maximins • rue du Millénaire
- rue Pierre Krier-Becker • rue Raoul Follereau
- Thommesgaessel • rue Wieseck • Op Passeleck

Afin d'améliorer la situation générale du stationnement pour les habitants de la commune de Mamer, le conseil communal a décidé d'étendre le stationnement résidentiel avec vignette au « SECTEUR ZENTRUM » à Mamer.

L'objectif :

- faciliter le stationnement des résidents à proximité de leur domicile
- éviter que certaines places de stationnement soient bloquées en permanence par des non-résidents ou des véhicules de société.

Attention :

- La vignette de stationnement résidentiel « SECTEUR ZENTRUM », est uniquement valable dans le secteur concerné.
- Du lundi au vendredi de 8.00 à 18.00 heures, les voitures ne disposant pas d'une vignette du secteur concerné peuvent stationner dans les rues pendant une durée maximale de 2 heures, en exposant le disque de stationnement.
- **Le stationnement dans les parkings publics est soumis à la réglementation applicable sur place.**

Les résidents du secteur peuvent obtenir trois vignettes de stationnement gratuites - une quatrième vignette étant payante - auprès de la commune en remplissant le formulaire en ligne :



Le Collège échevinal :
Luc FELLER, bourgmestre
Roger NEGRI, échevin
Ed BUCHETTE, échevin
Francine CLOSENER, échevine



www.mamer.lu



[www.facebook.com/
GemengMamer](https://www.facebook.com/GemengMamer)



[www.instagram.com/
commune_de_mamer](https://www.instagram.com/commune_de_mamer)

RESIDENTIAL PARKING

ZENTRUM AREA



« ZENTRUM AREA »

- route d'Arlon (de la rue de la Libération jusqu'à la rue Henri Kirpach) • rue de la Montée
- rue du Centre • rue du Commerce • route de Dippach (de la maison n°12 jusqu'à la rue du Millénaire)
- rue de l'Ecole • rue de la Gare • rue Henri Kirpach
- Place de l'Indépendance • rue Josy Barthel
- rue Karewee • rue Kneppchen • rue de la Libération
- rue du Marché • rue Marie-Paule Molitor-Peffer
- rue des Maximins • rue du Millénaire
- rue Pierre Krier-Becker • rue Raoul Follereau
- Thommesgaessel • rue Wieseck • Op Passeleck

In order to improve the overall parking situation for residents of the municipality of Mamer, the municipal council has decided to extend residential parking with a permit to the « ZENTRUM AREA » in Mamer.

The goal:

- to make it easier for residents to park near their homes
- to prevent certain parking spaces from being permanently occupied by non-residents or company vehicles.

Please note:

- The « ZENTRUM AREA » residential parking permit is only valid in the concerned sector.
- From Monday to Friday between 8.00 am and 6.00 pm, cars without a permit for the relevant sector may park on the streets for a maximum of 2 hours by displaying the parking disc.
- **Parking in public car parks is subject to the regulations in force at the location.**

Three free parking permits – a fourth permit is available for a fee – can be obtained from the municipality by completing the form online:



The College of Aldermen:

Luc FELLER, Mayor
Roger NEGRI, Alderman
Ed BUCHETTE, Alderman
Francine CLOSENER, Alderwoman



www.mamer.lu



[www.facebook.com/
GemengMamer](https://www.facebook.com/GemengMamer)



[www.instagram.com/
commune_de_mamer](https://www.instagram.com/commune_de_mamer)